



DEPARTEMENT DE L'ISERE



SATOLAS-ET-BONCE

Le village où il fait bon vivre !

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le 10/10/2025

ID : 038-213804750-20251003-DEC2025_10_01-AR

S²LO

DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE SATOLAS ET BONCE

N°2025_10_01

OBJET : Décision du Maire 2025-10-01 : Avenant de prolongation DSP

DECISION DU MAIRE

Madame Le Maire de SATOLAS-ET-BONCE (Isère)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023-12-05 en date du 15 décembre 2023 portant délégation du Conseil Municipal au Maire par laquelle le conseil municipal a autorisé Mme Le Maire à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toutes décision concernant leurs avenants ne dépassant pas une augmentation de 10%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu la réponse du bureau du conseil au contrôle de l'égalité des marchés publics, de la préfecture de l'Isère concernant un conseil sur le renouvellement de cette délégation de service public.

Vu la convention signée entre le délégataire de service public Léo Lagrange et la Mairie de Satolas-et-Bonce, relatif à la gestion et l'exploitation de l'accueil de loisirs conclue du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025.

Considérant que le contrat de concession « Délégation de service public » arrive à échéance le 31/12/2025.

Considérant qu'il est nécessaire en cette période électorale, d'anticiper le renouvellement de la DSP.

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public et de disposer du délai nécessaire à la relance d'une nouvelle procédure de mise en concurrence.

DECIDE

ARTICLE 1 : De prolonger le contrat de concession de la délégation de service public jusqu'au 30 avril 2026, en respectant le seuil de 10%.

ARTICLE 2 : D'inscrire au budget le montant correspondant

ARTICLE 3 : De faire le nécessaire auprès du délégataire et de signer tous les documents afférents à cette prolongation

Fait 03 octobre 2025, à SATOLAS-ET-BONCE

Madame Christine SADIN
Maire

